

KEYRUS

Société Anonyme au capital de 4.319.467,50 €. Siège Social : 155, rue Anatole France –92300 Levallois Perret
400 149 647 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 22 MAI 2015

Résultats des votes

A TITRE ORDINAIRE

QUORUM A TITRE ORDINAIRE :

20% soit 3.069.534 actions

ACTIONNAIRES PRESENTS, REPRESENTES OU AYANT VOTES PAR CORRESPONDANCE :

10 603 155 actions soit 69,09 % des actions

pour 20 655 430 voix soit 80,48% des voix

Résolution n°1	<i>Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°2	<i>Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°3	<i>Conventions réglementées et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°4	<i>Affectation des résultats</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°5	<i>Quitus aux administrateurs</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°6	<i>Jetons de présence pour l'exercice 2015</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°7	<i>Autorisation à donner au conseil d'administration d'opérer sur les actions de la Société</i>	Adoptée à la majorité

A TITRE EXTRAORDINAIRE

QUORUM A TITRE EXTRAORDINAIRE :

25% soit 3.836.955 voix

ACTIONNAIRES PRESENTS, REPRESENTES OU AYANT VOTES PAR CORRESPONDANCE :

10 603 155 actions soit 69,09 % des actions

pour 20 655 430 voix soit 80,48% des voix

Résolution n°8	<i>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°9	<i>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément à l'article L 225-136 du Code de commerce : placement privé</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°10	<i>Délégation de compétence donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément à l'article L 225-136 du Code de commerce : offre au public</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°11	<i>Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°12	<i>Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, conformément aux articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°13	<i>Délégation de compétence octroyée au conseil d'administration à l'effet d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des bons autonomes de souscription d'actions au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe, conformément à l'article L 225-138 du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité

Résolution n°14	<i>Délégation de compétence donnée au conseil à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la Société ou des sociétés de son groupe, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, conformément à l'article L 225-138-1 du Code de commerce</i>	Rejetée à la majorité
Résolution n°15	<i>Autorisation donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription, conformément à l'article L 225-135-1 du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°16	<i>Plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°17	<i>Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ou autres sommes dont la capitalisation serait admise</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°18	<i>Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions dans la limite de 10 % du capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, conformément à l'article L 225-147 du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°19	<i>Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société, conformément à l'article L 225-148 du Code de commerce</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°20	<i>Autorisation conférée au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital de la Société par voie d'annulation de tout ou partie de ses propres actions</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°21	<i>Mise en harmonie de l'article 11.3 des statuts</i>	Adoptée à la majorité
Résolution n°22	<i>Mise en harmonie de l'article 21.2 des statuts</i>	Adoptée à la majorité